



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

PROCES-VERBAL

du 28 décembre 2022 à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Marc RANCUREL

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE, Adjoint, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Martine PEALAT, Françoise ROLLIN, Magali COHEN, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Christophe BEDESCHI, Rémy PASSERON, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS représentés : Germaine MILLO représentée par Jean-Marc RANCUREL, Alexia LAFON représentée par Guy ANELLI

ABSENT : Corinne MILLO

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARRE

QUORUM : 14 / 15

ORDRE DU JOUR :

- 2022-44 Retrait de la délibération de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement
- 2022-45 Attribution d'une subvention à l'association sportive du collège François Rabelais
- 2022-46 Signature d'une convention avec la SAFER
- 2022-47 Demande de subventions : dévoiement et renforcement de la canalisation d'alimentation en eau potable de Peillon village
- 2022-48 Demande de subventions : mobilier de la nouvelle école
- 2022-49 Demande de subventions : aménagement sportif
- 2022-50 Ouverture des crédits d'investissements pour 2023
- 2022-51 Admission en non valeur
- 2022-52 Décision modificative n°1: régularisation fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- 2022-53 Décision modificative n°2: intégration des résultats du Syndicat Intercommunal des Paillons
- 2022-54 Annule et remplace la délibération n°2022-53 Décision modificative n°2: intégration des résultats du Syndicat Intercommunal des Paillons

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

Le secrétaire de séance
Thierry MARRE

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

